

conditions générales de vente (cgv)

La retraite Manitas

Dernière mise à jour : juillet 2026

1. Organisateur

La retraite créative est organisée par Manitas, SAS au capital de 5 000 €, dont le siège social est situé au 1 rue Sainte-Marie-des-Terreux, 69001 Lyon.

2. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les modalités d'inscription, de paiement et de participation aux retraites créatives organisées par Manitas.

Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

3. Prestations

Chaque retraite comprend les prestations indiquées sur la page de présentation (hébergement selon la formule choisie, ateliers, activités, repas, matériel, accompagnement...).

Les prestations non mentionnées sont considérées comme non incluses.

4. Tarifs

Les prix sont indiqués en euros TTC.

Le tarif applicable est celui affiché au moment de la réservation.

5. Modalités de paiement

Le paiement peut être effectué :

- par carte bancaire ;
- via Stripe ;
- via PayPal (si proposé) ;
- via Klarna (paiement fractionné, si disponible).

Le recours à un paiement en plusieurs fois constitue uniquement une facilité de paiement et ne modifie en aucun cas les présentes conditions de vente.

6. Validation de l'inscription

L'inscription devient définitive dès validation du paiement et réception de l'e-mail de confirmation.

Le participant reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV ainsi que du règlement intérieur.

7. Conditions d'annulation

Toute inscription est ferme et définitive.

Les sommes versées ne sont ni remboursables, ni reportables, quel que soit le motif de l'annulation (maladie, accident, changement de situation personnelle, professionnelle ou familiale, impossibilité de transport ou tout autre empêchement).

Le participant peut toutefois céder sa place à une personne de son choix jusqu'à 7 jours avant le début de la retraite, sous réserve :

- d'en informer Manitas par écrit ;
- que le remplaçant accepte les présentes CGV et le règlement intérieur ;
- que les éventuelles différences tarifaires ou frais restent à la charge du participant initial.

8. Annulation par l'organisateur

Manitas se réserve le droit d'annuler ou de reporter la retraite notamment en cas :

- de nombre insuffisant de participants ;
- de force majeure ;
- d'événement rendant impossible le bon déroulement de la retraite.

Dans ce cas, les sommes versées au titre de la retraite seront intégralement remboursées.

Aucune indemnité complémentaire (transport, hébergement supplémentaire, congés, etc.) ne pourra être demandée.

9. Assurance

Chaque participant est responsable de sa propre assurance responsabilité civile.

Il est fortement recommandé de souscrire une assurance annulation et/ou assistance voyage couvrant les imprévus personnels.

10. État de santé

Le participant déclare être en capacité de participer aux activités proposées.

Il s'engage à signaler toute allergie, restriction alimentaire ou information importante avant le début de la retraite.

Les activités proposées ne constituent pas un suivi médical ni thérapeutique.

11. Responsabilité

Manitas met tout en œuvre pour assurer le bon déroulement du séjour.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée en cas :

- de perte, vol ou détérioration des effets personnels ;
- d'accident résultant d'un comportement inadapté du participant ;
- de dommages causés par un tiers ;
- d'événements de force majeure.

12. Respect du règlement intérieur

Chaque participant s'engage à respecter le règlement intérieur de la retraite.

Tout comportement mettant en danger les autres participants, le personnel ou le lieu d'accueil pourra entraîner une exclusion immédiate sans remboursement.

13. Données personnelles

Les informations collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation de la retraite et sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

14. Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties rechercheront en priorité une solution amiable avant toute procédure judiciaire.